

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1841.

EXPOSÉ DES MOTIFS accompagnant le projet de loi, présenté par M. le Ministre des Travaux Publics, et tendant à ce qu'un crédit supplémentaire de 817,000 francs soit accordé au Budget de son Département pour l'exercice 1841.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi dont le but est d'ouvrir au Département des Travaux Publics, un crédit supplémentaire de 817,000 francs pour le service d'exploitation du chemin de fer, pendant l'exercice 1841.

Le projet primitif du Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1841, portait à 4,370,000 francs le crédit demandé au chap. III pour le service de l'exploitation du chemin de fer. Ce crédit était réparti de la manière suivante :

ART. 1 ^{er} .	<i>Entretien des railways, etc</i> fr.	1,160,000	»
ART. 2.	<i>Dépenses de locomotion</i>	2,450,000	»
ART. 3.	<i>Id. de perception</i>	760,000	»
TOTAL.			4,370,000	»

Dans ses nouveaux développements à l'appui du projet de Budget, mon prédécesseur réduisit cette demande de crédit à une somme de 3,750,000 fr., répartie ainsi qu'il suit :

ART. 1 ^{er} .	<i>Entretien de la route, etc.</i> fr.	750,000	»
ART. 2.	<i>Locomotion</i>	2,310,000	»
ART. 3.	<i>Perception et factage</i>	690,000	»
TOTAL.			3,750,000	»

Enfin, pendant la discussion, M. le Ministre des Travaux Publics eut pour objet, en considération de rabais obtenus sur les adjudications de fournitures considérables, notamment des charbons, proposer sur l'article 2 une nouvelle réduction de 110,000 francs.

La loi du Budget a, en conséquence, alloué, pour le service du chemin de fer, une somme de 3,640,000 francs, savoir :

ART. 1 ^{er} . <i>Entretien de la route</i>	fr.	750,000	»
ART. 2. <i>Locomotion</i>		2,200,000	»
ART. 3. <i>Perception et factage</i>		690,000	»
TOTAL.		fr.	<u>3,640,000</u> »

Le projet primitif qui se montait à 4,370,000 francs fut ainsi réduit à 3,640,000 francs (*).

Ce crédit sera suffisant en ce qui concerne l'article 1^{er}; mais il y a, sur les articles 2 et 3, un déficit à couvrir par le crédit supplémentaire demandé, savoir :

ART. 2. <i>Locomotion</i>	fr.	396,400	»
ART. 3. <i>Perception et factage</i>		420,600	»
TOTAL.		fr.	<u>817,000</u> »

Ce chiffre, ajouté à celui qui a été alloué, donne un total de 4,457,000 francs ou de 87,000 francs de plus que le projet primitif.

Le tableau ci-annexé sous le n^o 1 indique : 1^o les dépenses imputables à la date du 30 septembre 1841 sur chacun des trois articles; 2^o celles qui restent à faire jusqu'à la fin de l'année; 3^o la différence qui devra être couverte par le crédit supplémentaire.

Ce tableau se résume de la manière suivante :

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DÉPENSES liquidées AU 30 SEPTEMB. 1841.	Sommes néces- saires pour par- faire la liquida- tion des dépen- ses de l'année 1841.	DÉPENSE TOTALE présumée de l'année 1841.	SOMMES allouées AU BUDGET DE 1841.	CRÉDIT supplémentaire à demander.
ART. 1 ^{er} . Entretien des railways	521,758 25	228,261 75	750,000 »	750,000 »	»
ART. 2. Dépenses de locomotion.	1,660,645 22	955,801 03	2,596,446 25	2,200,000 »	396,446 25
ART. 3. Dépenses de perception.	759,147 57	371,458 45	1,110,605 82	690,000 »	420,605 82
TOTALS. fr.	2,921,550 84	1,555,521 23	4,457,052 07	3,640,000 »	817,052 07

(*) Il y a donc en une réduction totale de 750,000 francs, savoir :

Sur l'article 1 ^{er}	fr.	410,000	»
l'article 2		250,000	»
l'article 3		70,000	»
TOTAL.		fr.	<u>750,000</u> »

L'augmentation des dépenses de locomotion s'explique surtout par le parcours plus étendu des convois, et notamment de ceux affectés aux transports de marchandises.

D'après le tableau ci-annexé N° II, le nombre de lieues parcourues par les convois en 1841, excédera le nombre de lieues parcourues en 1840 de 69.500 lieues environ, c'est-à-dire de plus du quart.

Or, presque toutes les dépenses imputées sur l'art. 2 varient en raison directe du nombre de lieues parcourues par les convois; telles sont les dépenses de houille et de coake, les salaires des machinistes et chauffeurs, des ouvriers employés à l'entretien et à la réparation du matériel, enfin les dépenses de graissage, nettoyage, etc., etc.

Il existe une autre raison pour laquelle les dépenses dont il s'agit devaient nécessairement être augmentées, indépendamment du surplus du nombre de lieues parcourues, c'est que tout le matériel du chemin de fer (tant les locomotives que les voitures) a exigé des réparations plus considérables cette année que l'année précédente, en raison de la détérioration résultant d'un service plus prolongé.

Quant à l'augmentation des dépenses imputées sur l'art. 3 (*frais de perception et de factage*), elle doit être attribuée en grande partie au système de transport introduit par les arrêtés du 19 juillet 1840 et du 10 avril 1841. Le premier de ces arrêtés a organisé le transport avec la remise à domicile des marchandises dites *de diligence*; le second a ordonné en outre, à partir du 1^{er} juin dernier, la remise à domicile et l'enlèvement par les soins de l'administration du chemin de fer de toutes les grosses marchandises.

L'on comprend facilement que l'exécution d'un service nouveau aussi étendu, et comprenant autant de détails, devait nécessairement entraîner des dépenses nouvelles d'une importance égale à l'extension de ce service.

Le tableau ci-annexé sous le N° III, rapproché du tableau N° I, vous permettra d'apprécier et de comparer les dépenses des années 1840 et 1841, pour chacune des trois branches du service du chemin de fer.

Le Ministre des Travaux Publics,

L. DESMAISIÈRES.

PROJET DE LOI.

Leopold ,

Roi des Belges ,

À tous présents et à venir, Salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1841, un crédit supplémentaire de *huit cent dix-sept mille francs* (fr. 817,000), à répartir ainsi qu'il suit :

CHAPITRE III.

ART. 2. <i>Dépenses de locomotion</i> . . . fr.	396,400 »
ART. 3. <i>Perception et factage</i>	420,600 »
	<hr/>
Total. . . .	817,000 »

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'État, insérées au *Bulletin Officiel*, soient adressées aux cours, tribunaux et autres autorités administratives, pour qu'ils les observent et fassent observer comme loi du royaume.

Donné à Bruxelles, le 26 novembre 1841.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux Publics,

L. DESMAISIÈRES.

Situation du Budget du chemin de fer.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES liquides AU 30 SEPTEMB. 1841.	Sommes néces- saires pour par- faire la liquida- tion des dépen- ses de l'année 1841.	DÉPENSE TOTALE présumée de l'année 1841.	CRÉDIT alloué.	CRÉDIT demandé
ARTICLE PREMIER					
<i>Entretien du railway et dépendances.</i>					
Traitements	84,542 90	59,800 »	124,142 90		
Salaires et main-d'œuvre	589,564 90	129,500 »	519,064 90		
Fournitures et travaux	47,850 45	58,961 75	106,792 20		
	521,758 25	228,261 75	750,000 »	750,000 »	
ART. 2.					
<i>Locomotion et entretien du matériel.</i>					
Traitements	108,818 90	48,000 »	156,818 90		
Salaires et main-d'œuvre	575,572 45	191,600 »	766,972 45		
Fournitures diverses.	976,455 89	696,201 05	1,672,654 92		
	1,660,645 22	935,801 05	2,596,446 25	2,200,000 »	596,446 25
ART. 5					
<i>Dépenses de perception et service général.</i>					
Frais généraux d'administration	Direction, inspection et contrôle.	75,698 45	30,950 »	106,648 45	
	Loyers	1,800 »	»	1,800 »	
	Fournitures de bureau et impressions	55,959 68	58,755 07	74,674 75	
Service des voyageurs et bagages.	Traitements	215,326 56	75,100 »	288,426 56	
	Salaires	69,159 98	25,200 »	92,559 98	
Service des marchandises.	Traitements	108,157 85	42,100 »	150,257 85	
	Salaires	89,119 47	30,000 »	119,119 47	
	Camionnage	129,871 44	124,781 71	254,655 15	
	Loyer de locaux	5,654 92	1,154 92	4,769 84	
	Pertes et avaries (in- dennités).	5,827 56	1,400 »	5,227 56	
	6,651 50	6,056 75	12,688 25		
TOTAL	759,147 57	571,458 45	1,110,605 82	690,000 »	420,605 82

TABLEAU II.

ÉTAT indiquant le nombre de lieues parcourues par les locomotives, pendant l'année 1840, et l'évaluation du nombre de lieues qui seront parcourues pendant 1841.

INDICATION DES ÉPOQUES.	NOMBRE de lieues parcourues EN 1840.	NOMBRE de lieues parcourues EN 1841.	EN PLUS POUR 1841.
3 Premiers trimestres	170,874	221,169	50,295
4 ^e Trimestre 1840.	65,544	»	} 19,220
4 ^e trimestre 1841 (évaluation proportionnelle)	»	84,564	
TOTAUX	236,218	305,733	69,515

TABLEAU III.

DÉPENSE D'EXPLOITATION

DU

CHEMIN DE FER

En 1840,

ARTICLE PREMIER.

Entretien et police du Railway et de ses dépendances.

ARTICLE 2

Locomotion et entretien du matériel

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES liquidées EN 1840.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.
Traitements des ingénieurs et des employés	79,899 52	Traitements des ingénieurs et employés
Id variables et indemnités	17,850 55	Indemnités variables
Frais de bureau des ingénieurs	1,575 »	Frais de bureau des ingénieurs
Salaires des pontonniers et gardes-barrières.	267,285 55	} des stations } de l'atelier des voitures } id. des tourneurs } id. des forges } id. des grosses réparations. } id. des chaudronniers } des fours à coak } du magasin central
Id. des poseurs et piocheurs.	208,580 51	
Id. des terrassiers, charpentiers, etc.	29,705 47	
Travaux d'amélioration	2,594 42	
Id. d'entretien	5,916 54	
Entretien des bâtiments et fours à coak.	16,652 42	
Fournitures de sable	1,357 01	
Id. de billes	669 15	
Id. de coussinets et chevilles.	28 90	
Id. de briques et ciment.	»	
Id. d'outils et réparations d'outils	354 26	Id. bois de chauffage.
Id. d'ouvrages divers	3,792 04	Graissage, huile de palmer, Gallipoli, suif
Travaux de pavage	768 19	Éclairage, huile épurée, chandelles, mèches
Frais d'impressions	1,385 09	Nettoyage, étoupes, charvre, ficelles, filasse, toile, éponges, déchets, brosses, balais
Fournitures de bureau	362 50	Rottings, cerceaux, papiers
Id. diverses et menues dépenses.	»	Métaux : acier, fer, cuivre, etc.
Éclairage	»	Id. pièces de rechange.
		Bois divers
		Garniture de voitures, cuirs, draps, etc.
		Peinture, couleurs, huile de lin, etc.
		Vis à bois, clous, fil de fer, etc.
		Outils et ustensiles
		Loyers
		Frais d'impressions
		Fournitures de bureau
		Id. diverses
		Dépenses imprévues
TOTAL pour l'art. 1er	058,614 48	
Id. pour l'art. 2.	1,885,149 55	
Id. pour l'art. 3.	554,012 42	
Id. pour les trois catégories de dépenses	3,077,776 25	

ARTICLE 5.

Service des transports.

MONTANT DES DÉPENSES liquidées EN 1840.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES liquidées EN 1840.
95,809 74	Traitements du directeur, inspecteurs et contrôleurs	75,406 92
21,758 99	Indemnités de déplacement	6,185 »
11,900 »	<i>Service des voyageurs et bagages.</i> {	237,565 54
614,705 15		39,992 28
46,404 85	} Traitements des employés	84,754 14
42,557 70		27,825 52
11,101 55	} Salaire des ouvriers	4,554 92
21,755 79		22,596 25
11,645 85	<i>Service des marchandises.</i> {	1,487 96
55,200 88		407 72
5,659 78	} Loyers de locaux	2,817 52
292,729 15		1,200 »
16,685 55	} Frais de camionnage	4,790 50
78,465 09		3,970 07
12,977 58	} Indemnités pour pertes et avaries	32,474 90
12,172 92		5,766 50
12,545 62	} Fourniture de paille pour chargement	»
104,525 97		145 50
60,665 51	Réparations et entretien du mobilier	2,217 58
1,057 84	Remontage et entretien des pendules	»
16,281 67	Uniformes des gardes-convois	»
8,572 16	Frais d'impressions	»
2,674 79	Fournitures de bureau	»
15,500 74	Indemnités pour travail extraordinaire	»
»	Outils et ustensiles	»
2,754 76	Soins de médecins	»
2,411 50	Fournitures diverses	»
8,477 31	Dépenses imprévues, frais de transport de voyageurs	»
640 »	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	»
1,885,149 35		554,012 42